

# EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

**27**

Présents et représentés :

**26**

L'An DEUX MIL VINGT CINQ, le MERCREDI DIX-SEPT DECEMBRE à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le dix décembre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILLEN, Maire,

Etaient présents : Mme Marielle JUILLEN, Maire

MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Richard FROSSARD, et Bernard CHATELAIN-CADET adjoints

MME Jacqueline CORRE, Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Delphine FALQUET, Margaret GOURDIN et MM Stéphane GAILLARD, David HERRERO, , Aurélien CASTILLE Philippe CHAPPET et Pierre DEMAISON.

Etaient excusés :

Mme Nadine JACQ a donné procuration à M. Nicolas BALMONT

Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILLEN

Mme Cécile CHAMPION a donné procuration à Mme Anne-Gabrielle MATHIEU

Mme Antonia CHARLES a donné procuration à M. Philippe CHAPPET

M. Davy COATEVAL a donné procuration à Mme Delphine FALQUET.

M. Yoann COURSEL a donné procuration à M. Richard FROSSARD

M. Mathieu ROCHETTE a donné procuration à M. Stéphane GAILLARD

M. Hugo CHAVANNE absent,

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

## CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêts public ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2019-0024 du 30 avril 2019 approuvant la convention constitutive du groupement d'intérêt public FONCIERE DE HAUTE-SAVOIE ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2021-0002 du 14 janvier 2021 approuvant la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public FONCIERE DE HAUTE-SAVOIE ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2022-026 du 29 septembre 2022 approuvant la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public Foncière de Haute-Savoie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2024-003 du 17 janvier 2024 approuvant la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public Foncière de Haute-Savoie ;

**Considérant** que la parcelle cédée fait l'objet d'un portage par l'EPF 74, depuis 2022 ;

**Considérant** que la convention acte que le groupement peut acquérir du patrimoine foncier, public ou privé, dans la perspective d'une opération d'aménagement d'intérêt général décidée par la collectivité territoriale ;

**Considérant** que toute opération financée par La Foncière de Haute-Savoie doit être équilibrée et que les membres sur le territoire desquels se trouve le bien faisant l'objet d'une acquisition, ou, de toute autre opération, devront financer 25% minimum du coût de l'acquisition ou de l'opération ;

**Considérant** que la commune est membre de La Foncière de Haute-Savoie par le biais de l'adhésion de la communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy et qu'elle peut donc demander l'intervention de La Foncière de Haute-Savoie ;

**Considérant** qu'un bail réel solidaire (BRS) est un dispositif d'accès sociale à la propriété pérenne, maintenu abordable financièrement sur le long terme pour les ménages aux revenus modestes éligibles successifs, en préservant les subventions publiques immobilisées dans ce foncier ;

**Considérant** que le bail réel solidaire permet de dissocier le foncier restant propriété de l'organisme foncier solidaire et du bâti devenant la propriété du ménage pour faire baisser le prix des logements ;

**Considérant** le projet de logements sis Route Simon Verthier sur la parcelle B4244p ;

**N° 2025-085**

**Participation de la  
commune à la  
Foncière 74 : projet 4  
logements BRS –  
route Simon Verthier**

**Considérant** les caractéristiques du projet et la répartition financière comme suit

Le foncier :

Coût de la charge foncière pour l'OFS : 200 000 €

Fonds propres :

- Loyer canon : 117 000 €
- Subvention de la collectivité : 50 000 €

Amortissement de l'emprunt :

- 48 000,00 € sur 40 ans auprès d'Action Logement

Le projet :

Surface construire : 382,80 m<sup>2</sup> habitables

4 logements avec deux stationnements par logement

Prix de cession des logements : 3 432,60 € TTC/m<sup>2</sup> habitable y compris les stationnements

Redevance foncière : 1€/m<sup>2</sup> SHAB/mois

Considérant l'intérêt de la commune à favoriser l'accession sociale à la propriété,

**APRES AVOIR DELIBERE  
DECIDE, à l'unanimité - 26 voix pour**

**D'APPROUVER** la participation de la commune à hauteur de 50 000,00 euros.

**DE DONNER** pouvoir à Madame le Maire, ou à son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,  
Mme Christine CLAUDE

Le Maire,  
Marielle JUILIEN

Le maire certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte transmis  
au représentant de l'Etat le :

Publié le

